

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Eau Nature et Territoires

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau du bassin versant de l'Escaut

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, préfet de la région des Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté du 6 août 2008, modifié le 19 avril 2013, fixant la structure de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2011, modifié les 19 avril 2013, 14 janvier 2015 et 19 mai 2016, fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2019 portant renouvellement du mandat de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de l'Escaut ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Simon FETET, Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les courriers adressés aux organismes membres de la CLE du SAGE Escaut, afin qu'ils désignent leurs représentants au sein de la CLE suite aux élections municipales de mars et juin 2020 ;

Vu les courriers de réponse des organismes membres de la CLE désignant leurs représentants au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer et du Secrétaire général de la préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition des collèges, formant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Escaut est annexée au présent arrêté.

Les membres de la commission locale de l'eau, introduits par le présent arrêté, sont désignés, sans suppléance.

Les membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées seront désignés nominativement, auprès du président de la commission locale de l'eau, par les présidents des structures membres de la présente commission locale de l'eau.

Article 2 – Le président de la commission locale de l'eau sera élu, en leur sein, par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 3 – La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six (6) années à compter du 24 juin 2019. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 4 – Le présent arrêté et son annexe seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, mis en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> et notifiés aux intéressés.

Article 5 – Le présent arrêté prendra effet le lendemain de la publication, du présent arrêté, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de son affichage ou de sa notification, d'un recours au contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Gielée – 59 800 LILLE.

Article 7 – Le directeur départemental des territoires et de la mer du nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le
Le Préfet

28 JAN. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Simon FETET

**Annexe à l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition
de la commission locale de l'eau
du bassin versant de l'Escaut**

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
Conseil régional des Hauts de France	Mme Monique HUON M. Guislain CAMBIER	
Conseil départemental du Nord	M. Didier DRIEUX	
Conseil départemental du Pas-de-Calais	Mme Emmanuelle LEVEUGLE	
Conseil départemental de l'Aisne	M. Jean-Pierre BONIFACE	
Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut <i>(sur proposition de l'association départementale des maires de l'Aisne)</i>	Mme Christelle LOCQUET-GONNELLE	Maire de Le Catelet
	M. Yann ROJO	Maire de Bohain
Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut <i>(sur proposition de l'association départementale des maires du Nord)</i>	M. Henri QUONIOU	Maire de Saint-Souplet
	M. Augustino POPULIN	1 ^{er} adjoint au maire de Condé sur Escaut
	M. Didier JOVENIAUX	Maire de Quérénaing
	Mme Anne GOZE	Adjointe au maire d'Aulnoy les Valenciennes
	M. Paul SAGNIEZ	Maire de Solesmes
	M. Pascal BRUNIAUX	Maire de Villers-Plouich
	M. Jacques SCHNEIDER	Maire d'Hergnies
	M. Philippe LOYEZ	Maire de Noyelles sur Escaut
	Mme Madleen DEPARIS	Adjointe au maire d'Escarmain
Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut <i>(sur proposition de l'association départementale des maires du Pas-de-Calais)</i>	M. Daniel BEDU	Maire de Ruyaulcourt
Communauté d'agglomération de Cambrai	M. Guy COQUELLE	
Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole	M. Hervé BROUILLARD	
Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut	M. Michel VENIAT	
communauté de communes du Sud-Artois	M. Daniel BOUQUILLON	
communauté de communes du Pays du Vermandois	M. Moïse DENIZON	
Communauté de communes du Pays de Mormal	M. Jean-Pierre MAZINGUE	
Communauté de communes du pays Solesmois	M. Georges FLAMENGT	

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
Syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois	M. Gautier MEAUSOONE	
Syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut	M. Jean-Marc DUJARDIN	
Syndicat intercommunal de distribution des eaux du Nord et d'assainissement (SIDEN/SIAN)	M. Paul RAOULT	
	Mme Danielle MAMETZ	
Syndicat des eaux du Valenciennois	M. Régis DUFOUR-LEFORT	
Syndicat mixte d'assainissement de Valenciennes (SMAV)	M. Bruno LEBRUN	
Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Cambrésis	M. Michel HENNEQUART	
Syndicat mixte du bassin de la Selle	M. Didier ESCARTIN	
TOTAL	32 membres	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Structure membre de la CLE	Représentant(s)
Chambre régionale d'agriculture des Hauts de France	Le président ou son représentant
Chambre régionale de commerce et d'industrie des Hauts de France	Le président ou son représentant
Chambre nationale de la batellerie artisanale	Le président ou son représentant
Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord	Le président ou son représentant
Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le président ou son représentant
Fédération départementale des chasseurs du Nord	Le président ou son représentant
Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais	Le président ou son représentant
Fédération Nord Nature	Le président ou son représentant
Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative du nord	Le président ou son représentant
Comité régional Nord-Pas-de-Calais de la fédération française de canoë-kayak	Le président ou son représentant
Société eau et force	Le directeur général ou son représentant
Société Véolia Eau	Le directeur général ou son représentant
Union départementale CLCV Nord	Le président ou son représentant
BIO en Hauts de France	Le président ou son représentant
TOTAL	14 membres

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés est composé des membres suivants :

- le préfet du Nord, préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie ou son représentant ;
- le préfet du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le préfet de l'Aisne ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Nord - Pas-de-Calais Picardie, délégué de bassin Artois-Picardie ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du Nord-Pas-de-Calais Picardie ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Nord ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Aisne ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) du Nord - Pas-de-Calais Picardie ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP), ou son représentant ;
- le délégué régional de l'Office français de la Biodiversité (OFB), ou son représentant ;
- la directrice territoriale Nord – Pas-de-Calais des Voies Navigables de France (VNF), ou son représentant.

Total : 12 membres

Le Secrétaire Général



Simon FETET

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du2 8 JAN. 2021.....

